

RAPPORT MOREAU sur les retraites : un rapport prudent pour la Fonction publique

La présidente de la commission pour l'avenir des retraites Yannick MOREAU a rendu son rapport le 14 juin 2013.

Ce rapport « boîte à outil pour le gouvernement », prévoit comme on pouvait l'imaginer, des mesures visant à prolonger la durée d'activité à 42 ans en 2024, 43 ans en 2037 et 44 ans en 2051.

Y. MOREAU n'exclut pas un échéancier plus abrupt (44 années en 2028). Elle envisage également une augmentation des cotisations de 0,1% pendant 4 ans et des mesures relatives aux retraités (voir site UNAR CFTC).

Pour le mode de calcul des retraites de la FP, Y. MOREAU semble plus circonspecte.

Et pour cause la remise en cause des 6 derniers mois se heurte au principe de réalité :

La non prise en compte des primes des fonctionnaires dans le calcul des retraites.

Il faudrait donc les prendre en compte mais se pose le problème des enseignants et des personnels de catégorie C (plus de la moitié des personnels de l'Etat, qui ont un faible régime indemnitaire et verraient fondre leurs retraites). Et puis il y a aussi problème de conservation des données, certaines structures publiques n'ont pas gardé trace de l'ensemble des indemnités. Le rapport ne semble pas très favorable à cette solution sachant que les fonctionnaires bénéficient d'un taux de remplacement (dernier salaire/pension perçue) équivalent à celui du privé.

Dans la pratique la convergence privé/fonction publique existe déjà, il faut en informer nos concitoyens et ne pas nourrir un sentiment d'injustice en transformant la Fonction publique en bouc émissaire.

La CFTC-CDC signe l'accord intergénérationnel

Cet accord organise quatre priorités. à l'établissement Public :

- Favoriser l'entrée des jeunes
- Le développement des collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle
- Promouvoir la transmission des savoirs et des compétences
- Améliorer les conditions de travail des seniors et aménager la transition entre activité et retraite.

L'accord prévoit un ensemble d'indicateurs et une commission de suivi.

Suite à une demande de la CFTC et de FO le dispositif de la MATT sera bonifié pour les collaborateurs qui, à l'âge légal de départ à la retraite, ne disposent pas du nombre de trimestres nécessaires pour partir à taux plein et qui bien souvent sont obligés de rester plus longtemps en activité.

Point d'indice

La ministre de la Fonction publique M. LEBRANCHU a annoncé le blocage du point d'indice fonction publique en 2014 ; ce qui dans le contexte actuel est une façon paradoxale de détendre l'atmosphère.

L'ouverture des prochaines négociations aurait donc lieu (peut-être) en 2015, nous avons donc le temps de préparer nos crayons et réserver nos billets de train.

A ce compte-là notre pouvoir d'achat va continuer à fondre en aggravant la spirale de récession que connaît notre pays.

La CFTC FAE ne peut que regretter cette décision du gouvernement et consulter ses syndicats pour déterminer les suites à donner.



La CFTC vous souhaite de profiter pleinement de vos vacances

